

2017_CT2_207

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence -Agréments d'acquéreurs

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_207-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 11 mai 2017

05_1_07

■ Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Agréments d'acquéreurs

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence et conformément au traité de concession, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour donner des agréments d'acquéreurs en vu de céder un lot à une entreprise sur la première tranche et trois lots à deux entreprises sur la seconde tranche.

La ZAC de Lenfant, d'une superficie de 36ha est concédée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » depuis février 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Aujourd'hui la première tranche a été commercialisée et les travaux de la seconde tranche sont engagés.

La SPLA est ainsi chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession : comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concession d'usage, location...seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise.

Ainsi, le comité de pilotage du 6 février 2017 a examiné les demandes des entreprises suivantes :

Sur la première tranche :

- Christian MARQUIE qui souhaite s'implanter sur le lot 2 d'une surface de 3 886m² afin d'y implanter une activité portant sur l'élaboration de solutions comptables.

Sur la seconde tranche :

- CADJI cabinet d'avocats d'une quarantaine de collaborateurs qui s'est positionné sur le lot 12 afin de réaliser de nouveaux locaux.

- FC Investissement pour le groupe CMT qui souhaite acquérir le lot 13 d'une surface de 9 499m² et afin d'y implanter des bureaux et un atelier dans le domaine notamment du génie climatique et électrique et le lot 16B d'une surface de 1546m² afin de créer un showroom de cuisines professionnelles.

Les prix de cession fixés par le comité de pilotage de l'opération sont de 140€/m² pour le lot 2 sur la tranche 1 et de 180€/m² pour la tranche 2 hors périmètres des EBC impactant certains lots dont le prix est fixé à 30€/m².

Ces différentes entreprises correspondant aux critères de sélection de la ZAC, le comité a validé la cession de ces lots conformément à la grille de commercialisation de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2009-A221 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2009 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération n°2010-B026 du Bureau communautaire de la CPA du 4 février 2010 confiant l'aménagement de la ZAC du Quartier de Lenfant à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°2010-A012 du Conseil communautaire de la CPA du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n°2012-A109 du Conseil communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 approuvant la modification du dossier de réalisation et le montant des participations aux équipements publics de la ZAC ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 Avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 Juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis du comité de pilotage de la ZAC du 6 février 2017;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Economique, Emploi et Agriculture du 20 avril 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_207- DE Date de télétransmission : 30/05/2017 Date de réception préfecture : 30/05/2017

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Comité de Pilotage du 06 février 2017 a donné un avis favorable à ces projets conformément aux critères de sélection de la ZAC du Quartier de Lenfant.

Délibère

Article 1 :

Les sociétés Christian MARQUIE, CADJI et FC Investissement pour le groupe CMT ou toute personne physique ou morale que ces dernières se réservent de désigner, sont agréées comme acquéreurs des lots 2, 12, 13 et 16B de la ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence

Article 2 :

Madame Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à ces affaires et notamment les Cahier des Charges de Cession de Terrain propre à ces ventes.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence -Agréments d'acquéreurs

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170511-2017_CT2_207-
 DE
 Date de télétransmission : 30/05/2017
 Date de réception préfecture : 30/05/2017